

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2008012

Signataire : ML

OBJET : Mise en place du contrat local jeune "Auber +".

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la convention triennale passée entre la commune et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA) en date du 25 novembre 2005,

Vu le projet de la commune de créer un contrat local jeune « Auber+ » visant à soutenir la jeunesse dans la réalisation de ses projets dans les domaines scolaires, professionnels, sportifs, culturels, en contrepartie d'un service d'utilité sociale ou d'intérêt général,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : le contrat local jeune « Auber+ » est créé à compter du 1^{er} juillet 2008.

Le Maire

J. SALVATOR